Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-200067197-20251216-2025160-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE **COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE**	**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **Réunion ordinaire du 16 décembre 2025**

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	**21 + 5 pouvoirs**	**09 décembre 2025**	**10 décembre 2025**

N° délibération	Objet
2025-160	**Modification du tableau des emplois au 1er janvier 2026 – Suppression d'un poste, modification de trois fiches de postes et recalibrages**

Le 16 décembre 2025 à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :
BERRIEN : Hubert LE LANN
BOTMEUR : Eric PRIGENT
BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, , Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND, Philippe ROBERT-DANTEC
BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H
HUELGOAT : Gérard TOSSER, Jacques THEPAUT
LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS
LOPEREC : Maryvonne LE GUILLOU, Eric GONIDEC
LOQUEFFRET : Alain HAMON
PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN
SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC
SCRIGNAC : Georges MORVAN, André PAUL, Jean LE GAC

Pouvoirs : Brigitte COURBEZ à Anne Rolland, Barbara PERRON à Eric PRIGENT, Tiphaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Marc QUEMENER à Jacques THEPAUT, Louis-Marie LE GUILLOU à Alain HAMON

Absents et excusés : Coralie JEZEQUEL, Marie-Brigitte BRETHES, Claude MOREL, Jean-Yves CRENN, Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Anne ROLLAND

_____

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Aux termes du Code général des collectivités territoriales, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-200067197-20251216-2025160-DE

Il est proposé les modifications suivantes au tableau des emplois :

I. Suppression d'un emploi d'agent d'accueil et d'entretien au gîte d'étape

La communauté de communes des Monts d'Arrée avait réhabilité l'ancienne gare de Scrignac en 2015, afin de créer un gîte d'étape et de groupe.

Suite à la Délégation de Service Public retenue par Monts d'Arrée Communauté quant à la gestion du gîte d'étape, il n'y a plus lieu de maintenir l'emploi d'agent d'accueil et d'entretien au gîte d'étape, à hauteur de 20h hebdomadaire, poste vacant depuis le 1er août 2022.

II. Modification de trois fiches de poste

II.A. – Services techniques

Le pôle technique sera divisé en 5 services distincts, ce qui donne lieu à une modification de certaines fiches de postes et donc les intitulés au tableau des emplois. La réorganisation des services techniques a fait l'objet d'une précédente délibération.

Ainsi, il convient de modifier l'intitulé suivant :

- l'actuel « *Responsable des services techniques* » deviendra le « *Responsable des services déchets ménagers et bâtiments* »
- l'actuel « *Agent technique polyvalent* » deviendra le « *Responsable du service voirie et espaces verts* »

II.B. – Office de Tourisme

Une directrice de l'Office de Tourisme a été nommée par le Conseil Communautaire le 3 juin 2025 pour la Régie Office de Tourisme des Monts d'Arrée, conformément aux statuts de ladite régie.

Ainsi, il convient de modifier l'intitulé suivant :

- l'actuel « *Chargé d'accueil* » deviendra « *Directeur(rice) de l'office de tourisme* »

III. Recalibrages de postes

III.A. - Responsable du service voirie et espaces verts

Le recalibrage du poste de responsable du service voirie et espaces verts est nécessaire, compte-tenu des nouvelles missions de l'agent. Il est proposé de recalibrer ce poste sur les mêmes grades que celui du responsable des services déchets ménagers et bâtiments.

Ainsi, il convient de modifier les grades suivants :

AVANT	APRES
Agent technique polyvalent *Grade mini : adjoint technique* *Grade maxi : Agent de maitrise*	Responsable service voirie et espaces verts *Grade mini : Agent de maitrise* *Grade maxi : Technicien ppal 1ère classe*

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-200067197-20251216-2025160-DE

III.B. – Agents techniques espaces naturels

Le recalibrage des deux postes des agents techniques « espaces naturels » sont proposés dans un souci d'harmonisation. En effet, ces deux agents ont des missions similaires de plus en plus complexes (notamment sur le SIG et la rédaction de conventions).

Ainsi, il convient de modifier les grades suivants :

AVANT	APRES
Agent technique référent espaces naturels *Grade mini : adjoint technique* *Grade maxi : agent de maitrise* Agent technique espaces naturels *Grade mini : adjoint technique* *Grade maxi : adjoint technique ppal 1ère cl*	2 agents techniques espaces naturels *Grade mini : adjoint technique* *Grade maxi : agent de maitrise ppal*

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 9 septembre 2025,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 25 novembre 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la modification du tableau des emplois annexé aux présentes

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

La secrétaire,

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 17 décembre 2025